



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FREGOUVILLE
DEPARTEMENT DU GERS

PV n° 3-2026

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01/04/26

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le 01/04/26 à 20h30 heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DALDOSSO Michel, Maire de FREGOUVILLE

Date de convocation du conseil et affichage : 26/03/2026

Date d'affichage de la liste de délibérations : 02/04/2026

Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

***Présents :**

Mesdames : PROVOST Marion, VEISSAIRE Atika, LAGRAULET Vivienne, GARDET Amandine, MASSON Eléonore
Messieurs : DALDOSSO Michel, DESSOLAS Charly, DUPOUX Florian, PERES Nicolas, BAYONNE Nicolas, REGINATO Alexandre.

***Absents/excusés avant donné procuration :**

Peres Nicolas donne pouvoir à Dupoux Florian

***Excusés n'ayant pas donné procuration :**

Secrétaire de séance : Dessolas Charly

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes-rendus des séances du 11 et du 20 mars 2026.
2. Délibération: indemnités des élus
3. Délibération : délégations consenties au maire.
4. Délibération : compte 6232. Fêtes et cérémonies
5. Délibération : M57 (choix du plan comptable).
6. Délibération : délégués aux différents syndicats et commissions.
7. Préparation budgétaire.
8. Projet terrain multisport
9. Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h45

1. APPROBATION DES PV DES SEANCES DU 11 ET DU 20 MARS 2026

Les élus ont reçu le PV du 11 mars en amont de la réunion. Ils en ont pris connaissance et demandent deux corrections mineures. Le procès-verbal ainsi corrigé est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité des élus présents et représentés.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

Le PV du 20 mars n'ayant pas été transmis dans les délais, il sera approuvé à la prochaine réunion du conseil.

2. Délibération des indemnités des élus.

Le maire explique le principe du calcul des indemnités des élus pour une commune de moins de 500 habitants:

- une enveloppe maximum fixée par l'état: 28,1% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire et 10,89% de ce même indice pour les adjoints. A noter une revalorisation des ces chiffres par l'état pour le précédent mandat ces taux étaient respectivement de 25% et 9,9%. Par contre à ce jour nous ne savons pas si l'état répercutera cette hausse sur la dotation aux élus.
- La possibilité pour le Maire et les adjoints de refuser ce taux maximum et de soumettre un taux inférieur au vote du conseil municipal.

Il précise que l'ancien conseil municipal avait retenu le taux de 17% pour le maire et celui de 7,5% pour les adjoints.

En conséquence le Maire et les Adjoints proposent de répercuter partiellement la hausse préconisée (mais probablement non financée) par l'état en passant de 17% à 18% pour la maire et de 7.5% à 8% pour les adjoints.

Les élus échangent sur cette proposition qui impactera le budget à hauteur de mille euros par ans, un consensus se dégage pour l'accepter.

M. le Maire soumet cette proposition au vote:

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

3. Délibération des délégations consentie au maire.

Le maire lit et explicite la délibération portant délégation de fonction de conseil municipal au maire (CF PJ)

Les élus se font apporter toutes les précisions qu'il estiment nécessaires.

Le Maire soumet la délibération au vote: qui est contre ? Qui s'abstient ? qui est pour? Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

4. Délibération du compte 6232. Fêtes et cérémonies:

Le maire explique le contenu du compte budgétaire 6232.dédié aux Fêtes et cérémonies: financement des achats dédiés aux cérémonies officielles et aux manifestations organisées par la municipalité (voir registre des délibérations).

Il précise que les délégations accordées précédemment n'incluent pas la délégation de signature pour le compte 6232 et demande donc au conseil municipal:

- D'approuver l'affectation des dépenses de la catégorie "Fêtes et Cérémonies" au compte 6232
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Les élus débâtent de ce point, un consensus se dégage pour approuver cette mesure.

Le Maire soumet la délibération au vote

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

5. Délibération M57 choix du plan comptable.Adoption du règlement budgétaire et financier

Le maire explique que ce nouveau plan comptable, qui apporte un peu de souplesse dans la gestion des comptes publics, est en place depuis le 30 juin 2022 à Frégouville. Le 1er janvier 2023 le conseil municipal

c'est doté d'un règlement budgétaire et financier qui vient préciser les règles d'utilisation de ce nouveau plan comptable.

A ce jour, il est nécessaire que le nouveau conseil municipal se prononce sur la pertinence de continuer de travailler avec ce plan comptable et ce règlement budgétaire et financier.

M. Florian DUPOUX présente aux élus la logique de ce plan comptable, les notions de budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, CFU, etc. M. Daldosso leur présente le règlement budgétaire et financier.

Points par points, les élus demandent les précisions utiles à leur bonne compréhension.

Monsieur le Maire explique la pertinence de continuer avec ce nouveau plan comptable plus fonctionnel que l'ancien.

Après en avoir débattu les élus, proposent de passer au vote.

Le Maire soumet la délibération au vote

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

6. Délibération des délégués aux différents syndicats et commissions.

➤ Délibération élection des délégués au syndicat des eaux Barousse Comminges Save

M. le Maire expose qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune à ce syndicat.

Il lance un appel à candidatures:

M. DESSOLAS Charly et M. BAYONNE Nicolas sont candidats aux postes de titulaires

Mme GARDET Amandine et Mme VEISSAIRE Atika sont candidates suppléantes.

M. Le Maire soumet cette liste de candidats au vote

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

➤ Délibération élection des délégués au syndicat mixte d'intérêt scolaire Maurens, Frégouville, Giscaro, Castillon-Savès (SMIS)

M. le Maire rappelle que vu l'arrêté du 12 mai 2017 de M. Le Préfet du Gers il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune à ce syndicat. Il propose en outre que ces quatre personnes soient membres de la commission communale "Ecoles"

Il appelle à candidatures:

M. DESSOLAS intervient pour rappeler toute l'importance de ce syndicat qui gère les écoles du RPI Maurens/Frégouville. Il insiste sur la pertinence de nommer au moins un délégué connaissant déjà l'instance et présente sa candidature pour un poste de titulaire.

Mmes GARDET et VEISSAIRE ainsi que M. REGINATO sont également candidats. Après concertation entre eux, Mme GARDET se présente comme titulaire tandis que Mme VEISSAIRE et M. REGINATO briguent un poste de suppléants.

Le conseil municipal délibère et vote

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

➤ Délibération désignation de deux délégués aux instances du syndicat Territoire d'Énergie du Gers (STEG)

M. le Maire rappelle l'objet de ce syndicat et appelle à candidature:

Monsieur Nicolas PERES, absent à la réunion a fait connaître sa candidature, M. Alexandre REGINATO est également candidat.

Le conseil municipal délibère et vote

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

➤ **désignation de deux délégués aux instances ENEDIS**

M. le Maire rappelle qu' Enedis (anciennement ERDF) est le gestionnaire du réseau électrique dans le cadre d'une délégation de service public. A ce titre et dans le souci d'informer les élus, ENEDIS organise une réunion par ans à laquelle deux délégués de notre commune sont invités. Il convient donc de désigner ceux-ci. Les conseillers échange et conviennent que, ENEDIS travaillant en collaboration avec le STEG, il serait pertinent que ces sièges soient occupés par les mêmes personnes que les sièges du STEG.

M. PERES a fait connaître sa candidature pour ce poste, M. REGINATO entend la proposition du conseil et se porte candidat.

Le Maire soumet la proposition au vote:

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

➤ **Proposition d'un délégué pour le Syndicat des ordures ménagères (SICTOM)**

M. le Maire précise que la compétence ordures ménagères est déléguée à la communauté de communes, de ce fait c'est la CCGT qui désigne ses représentants au SICTOM, toutefois la CCGT a décidé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour siéger au SICTOM. De ce fait la CCGT nous demande de proposer un titulaire et un suppléant qu'elle désignera pour siéger au SICTOM.

Mme LAGRAULET candidate pour le poste de titulaire, Mme MASSON pour celui de suppléante.

Le Maire soumet ces candidatures au vote:

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

➤ **Désignation d'un correspondant défense**

M.le Maire lit le courrier du Lieutenant-colonel Frédéric NICOLEAU Commandant d'Armes de la Place d'Auch explicitant les missions de ce correspondant.

Mme VEISSAIRE Atika est candidate pour cette mission.

Le Maire soumet cette candidature au vote:

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

➤ **Désignation d'un élu et d'un agent pour représenter la collectivité au Comité National d Action Sociale (CNAS).**

M. le Maire explique que Le Comité national d'action sociale (CNAS) est une association nationale qui accompagne les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents. Il constitue un outil de mutualisation permettant aux collectivités adhérentes d'offrir à leurs personnels des prestations sociales, culturelles et de loisirs. C'est en quelque sorte l'équivalent, pour la fonction publique, des comités sociaux économiques (CSE ou CE) des entreprise privées.

Il précise que Mme Sabrina MONTAGNESE est candidate pour représenter les agents de la commune.

Il lance un appel à candidature.

M. Michel DALDOSSO est candidat.

Le Maire soumet cette candidature au vote:

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

➤ **Constitution des commissions communales :**

Reprenant les travaux de l'équipe électorale, M. le Maire a transmis aux élus un document proposant de constituer 5 commissions communales :

- ✓ **École, enfance, jeunesse** : vie quotidienne de l'école en relation avec les institutrices, représentation au Syndicat Mixte d'intérêts Scolaires (SMIS), implication des enfants dans la vie locale et associative .
- ✓ **Amélioration du cadre de vie, Travaux, Voirie, marchés publics** : réflexion sur les projets à effectuer, choix des marchés publics, suivis des chantiers, urbanisme, sécurité routière
- ✓ **Communication et vie du village** : constitution d'articles et montage de la gazette, mise à jour du site internet de la commune, gestion de la salle des fêtes, relations avec les associations.
- ✓ **Finances** : Préparation annuelle des budget, suivi des budgets.
- ✓ **Plan communal de sauvegarde** : élaboration du plan et mise en œuvre en situation de crise.

Les élus ont pris connaissance de ce document et considèrent que la commission amélioration du cadre de vie, travaux, voirie, appels d'offres couvre un champ trop vaste et proposent de la scinder en deux:

- ✓ **Travaux, Voirie, marchés publics**
- ✓ **Amélioration du cadre de vie**

M. le Maire appelle à candidature pour les différentes commissions :

Les élus confirment la pertinence de la décision prise précédemment : les mêmes élus siégeront au SMIS et à la commission école enfance, jeunesse. Siégerons donc à cette commission : Charly **DESSOLAS**, Amandine GARDET, Atika VEISSAIRE, Alexandre REGINATO.

Travaux, Voirie, marchés publics : Messieurs **Dupoux**, Bayonne et Dessolas sont candidats

Communication et vie du village : Mesdames: **Provost**, Masson, Lagraulet et Veissaire sont candidates

Finances : Messieurs **Daldosso**, Peres, Dupoux, Bayonne et Dessolas sont candidats.

Plan communal de sauvegarde: Mesdames **Veissaire**, Gardet, Masson, Lagraulet et M. Réginato sont candidats

Amélioration du cadre de vie: M. **Dupoux**, Mesdames Lagraulet, Provost , et Masson sont candidats

Les personnes dont le nom figure en **gras** proposent d'être référentes de commission. Mesdames Masson et Provost proposent d'assurer le lien avec les associations du village.

M. le Maire propose de valider cette composition des commissions communales par un vote:

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
11	11	0	0	

7. **Préparation budgétaire.**

Florian Dupoux détaille les quelques points à travailler en commission finance. Il précise qu'une décision doit être prise dès ce soir concernant les subventions accordées aux associations qui en ont fait la demande pour aider à la constitution du budget.

Il présente le tableau des subventions.

En début de réunion une liste des conseillers impliqués dans la gestion d'associations demandant une subvention a été dressée. Les élus concernés, à savoir M.Bayonne, M.Daldosso et M.Dupoux quittent la salle afin de ne pas être juges et parties.

Sous la présidence de Mme VEISSAIRE les élus délibèrent pour l'attribution des subventions.

Sont acceptées les subventions suivantes :

- Syndicat mixte d'intérêt scolaire 49036,70€
- territoire d'énergie du Gers 30€
- Association sportive Monferranaise (ASM) : 200€
- Club d'escalade « Los Esquirous » : 100€

- Comité des fêtes de Frégouville : 2000€
- La caille Frégouvilloise : 500€
- Ligue contre le cancer : 60€
- Tennis club Frégouvillois : 400€
- Velo club et marche du Savès : 100€

Mme VEISSAIRE soumet cette proposition au vote:

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des votants
7	7	0	0	

M. Bayonne, M. Daldosso et M. Dupoux reviennent dans l'assemblée, M. DALDOSSO reprend la présidence de la réunion.

8. Projet Terrain multi-sport

Présentation du courriel de la préfecture précisant les contraintes à respecter pour les projets aire de jeux et Terrain Multi-sport et suggérant de scinder le projet en deux: aire de jeux en 2026, terrain multi-sport en 2027. Le principe de scinder le projet en deux est retenu.

Concernant le terrain multi-sport, les élus estiment que le projet n'est pas suffisamment abouti, il charge la commission communication de mettre en place un sondage auprès des administrés.

9. Questions diverses

- Stérilisation des chats, information sur une convention avec 30 millions d'amis signée par l'ancien Maire.
M. le Maire se charge d'avoir le détail des procédures et reviens vers nous.
- Mme Sabine BERTRAND demande à la municipalité la possibilité d'utiliser la salle des fêtes pour mettre en place une activité de sport adapté (Pilates ou autre).
Le conseil municipal n'est pas fermé sur le principe mais attend un complément d'information, notamment quelle salle conviendrait (la petite ou la grande) afin de statuer sur un tarif de location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est clôturée à 23h59

Liste des délibérations prises lors de la séance du

1. Délibération: indemnités des élus.
2. Délibération : délégations consenties au maire.
3. Délibération : compte 6232. Fêtes et cérémonies
4. Délibération : M57 (choix du plan comptable).
5. Délibération : délégués aux différents syndicats et commissions.

Daldosso Michel 	Dessolas Charly 
--	---